

Mines, électricité, code gazier... ce qui va changer

• **Achèvement du chantier d'ouverture du réseau électrique de basse et moyenne tension**

• **Eolien: Doubler le taux d'intégration industrielle**

• **Le Maroc, un pays à fort potentiel minier**

LE secteur énergétique suscite de gros intérêts auprès des opérateurs privés nationaux et internationaux. En atteste la ruée des sociétés qui postulent aux appels d'offres relatifs aux projets énergétiques lancés (hydrocarbures, mines, gaz, solaire, éolien...). «Cet engouement est dû principalement à l'existence d'un cadre juridique et réglementaire qui est des plus attractifs, à une stratégie énergétique claire avec des programmes précis, à un potentiel important en énergies renouvelables, à des modèles de partenariats développés pour le financement des projets, ainsi qu'à la stabilité du pays», précise Aziz Rabbah, ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement durable.

Pour renforcer l'attractivité du secteur, plusieurs chantiers sont lancés. Achèvement de l'ouverture du réseau électrique de basse et moyenne tension aux opérateurs privés, mise en place effective d'une Autorité de régulation du secteur

et les modalités d'accès à ce réseau ainsi que les modalités et les conditions commerciales de rachat de l'excédent de la production annuelle de l'énergie élec-

a déjà commencé à donner ses fruits et l'exemple en est l'engagement du groupement Siemens/Wind Power à fabriquer une grande partie des composants

R&D et cluster

LE ministère favorise également le développement d'infrastructures dédiées à la R&D. C'est le cas de l'Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles (IRESEN) et du complexe «Green Energy Park» composé de laboratoires de pointe et plusieurs plateformes de test et de projets pilotes. S'y ajoute la mise en place d'un cluster solaire réunissant des professionnels et des entreprises. □

trique par le gestionnaire du réseau de distribution. «Cette réforme permettra de produire de l'énergie de sources renouvelables et de la commercialiser au Maroc, comme à l'étranger, tout en ayant le droit d'utiliser le réseau électrique national de transport et de distribution. De même, une étude est en cours de réalisation pour définir les aspects techniques, juridiques, économiques et financiers pour cette ouverture», annonce Rabbah.

■ Projet de code gazier en cours de finalisation

Autre projet qui suscite l'intérêt des investisseurs, la finalisation du code gazier. Ce dernier sera introduit incessamment dans le circuit d'approbation en vue de mettre en place le cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur gazier aval. Il concerne les activités de regazéification, de transport, de distribution, de stockage, d'importation, d'exportation et

éoliens localement, avec l'installation de la première usine de fabrication de pales à Tanger.

■ Géologie: Une feuille de route pour plus de visibilité

Le Maroc est un pays à fort potentiel minier. Pour donner plus de visibilité aux investisseurs, une feuille de route sera mise en place pour améliorer le taux de couverture du territoire en cartes géologiques (lequel n'est que de 32% actuel-

lement). «Si l'on considère la géologie du Maroc, il y a lieu de se demander si notre secteur, en dehors des phosphates, n'est pas en mesure d'être meilleur. Dans ce cadre, nous avons lancé une stratégie avec plusieurs volets», fait valoir Rabbah. Ce plan englobe trois axes, à savoir l'élaboration d'une infrastructure géologique adéquate, la promotion du secteur pour attirer plus d'investisseurs ainsi que l'ouverture de la zone minière de Tafilalet et Figuig connue sous l'appellation «Zone Cadetaf» aux investisseurs «tout en veillant à la préservation des intérêts des artisans», insiste le ministre.

Le département de tutelle planche, avec les régions, sur la conclusion de conventions de partenariat afin de développer ensemble la connaissance des ressources minières au niveau de chaque région. Ces conventions ont été adressées aux présidents des régions et seront signées incessamment. □

Nadia DREF



Autorité pour la régulation de l'électricité

L'AUTORITÉ de régulation de l'électricité a été créée en vertu de la loi n°48-15. Le Maroc accorde une grande importance à la mise en place effective de cette instance eu égard à son rôle de s'assurer du bon fonctionnement du marché libre de l'électricité, ainsi que de réguler l'accès des auto-producteurs au réseau électrique. Après l'insertion de l'ANRE dans la liste des établissements publics stratégiques, «nous nous penchons actuellement, en concertation avec toutes les parties prenantes, sur l'élaboration des textes d'application que nous avons inscrite dans le cadre de notre programme gouvernemental», annonce le ministre. □

de l'électricité (ANRE), simplification des procédures administratives, notamment à travers les dispositions législatives et réglementaires y afférentes... La liste est longue.

■ Ouverture du marché électrique basse tension au privé

L'une des actions prioritaires du plan d'action du gouvernement porte sur la mise en œuvre de la loi 58-15 modifiant et complétant la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables, actant le principe de l'ouverture du marché électrique basse tension aux investissements privés de sources renouvelables. La tutelle est en train de finaliser un projet de décret d'application. Ce texte vient fixer les condi-

de commercialisation de gaz naturel sur l'ensemble du territoire.

■ Eolien: Implication des opérateurs nationaux

«L'intégration industrielle constitue une composante importante dans notre stratégie énergétique pour la réalisation des programmes d'énergies solaire et éolienne, développés respectivement par Masen et l'ONEE», soutient le ministre. Pour le cas du projet éolien, le taux d'intégration industrielle, reflétant la part de l'investissement réalisé par les entreprises marocaines, devrait doubler par rapport aux projets renouvelables lancés antérieurement, précise la tutelle. Cette politique d'intégration

Hydrocarbures

Hausse significative de la facture en 2017

►►►

• Nouveau système de gouvernance du secteur pétrolier et gazier

• Sécuriser l'approvisionnement dans les meilleures conditions de coût et de qualité

- L'Economiste: hydrocarbures, gaz... quels sont les principaux défis du secteur de l'énergie ?

- Aziz Rabbah: Le Maroc est confronté à plusieurs défis. Sa dépendance vis-à-vis des importations des combustibles fossiles avoisine 93,3%. La facture énergétique s'est élevée à 54 milliards de DH en 2016. Nous nous attendons à une augmentation significative pendant l'année en cours à cause des hausses enregistrées des prix du pétrole. Une partie de cette énergie est nuisible à l'environnement surtout celles liées aux hydrocarbures, fuel, charbon... La demande, quant à elle, augmente d'environ 5% par an. D'où les défis de sécuriser l'approvisionnement dans les meilleures conditions de coût et de qualité, tout en assurant à tout moment l'adéquation entre l'offre et la demande.

Pour y répondre efficacement, le Maroc a décidé d'opter pour une transition énergétique. Il dispose d'un potentiel considérable en énergie éolienne estimé à 25.000 MW en on-shore et 250.000 MW en off-shore, en plus du potentiel solaire estimé à 20.000 MW. Le pays est appelé également à combler le déficit enregistré au niveau de la capacité de stockage des produits pétroliers, actuellement estimée à 32 jours en plus des 15 jours circonscrits aux stocks d'exploitation contre 60 jours stipulés par la loi.

- Quelle est la particularité de notre modèle énergétique ?

Les forces du modèle énergétique marocain résident non seulement dans le fait qu'il y a une volonté politique au plus haut niveau de l'Etat pour réussir la transition énergétique, mais aussi qu'il s'appuie sur une stratégie énergétique déclinée en objectifs clairs, réalistes et chiffrés, des projets attractifs, des réformes législatives et réglementaires appropriées.

- Quelles sont les mesures d'urgence que vous prévoyez au niveau de la tutelle ?

Une série de mesures urgentes et actions importantes sont inscrites dans le cadre du programme d'action du gouvernement. Certaines de ces initiatives rentrent



Aziz Rabbah, ministre de l'Energie, des Mines et du Développement durable: «Nous nous attendons à une augmentation significative pendant l'année en cours à cause des hausses enregistrées des prix du pétrole» (Ph. Bziouat)

dans le cadre de la mise en œuvre du chantier d'ouverture du secteur électrique aux énergies renouvelables en vue de permettre aux producteurs d'électricité renouvelable l'accès aux réseaux moyenne et basse tension. S'y ajoute l'action qui consiste à arrêter et définir les zones de développement de projets solaires à l'instar de ce qui a été fait pour la filière éolienne.

Nouveau modèle de gestion des infrastructures

LE développement d'un nouveau modèle de gouvernance du secteur pétrolier et de sécurité d'approvisionnement en produits pétroliers ainsi que le contrôle de leur qualité... figurent parmi les chantiers prioritaires qui seront lancés par le gouvernement. Ce modèle est censé assurer la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel à même d'encourager l'investissement dans le cadre d'un partenariat public-privé pour la réalisation d'infrastructures de stockage régionales. Par ailleurs, un nouveau système de gestion et de financement des stocks de sécurité sera mis en place dans le cadre du projet de restructuration du secteur pétrolier. «Autre chantier important: celui des plateformes logistiques relatives au stockage, à la distribution et au transport des produits énergétiques, à travers la mise en place d'un cadre législatif, institutionnel et de partenariat en vue de renforcer la compétitivité logistique du secteur», insiste Rabbah. □

Par ailleurs, la mise en œuvre du nouveau cadre institutionnel sera poursuivie à travers le transfert de l'ONEE à Masen de projets d'énergies renouvelables à l'exception de ceux destinés à la pointe et à la stabilité du réseau électrique et des stations de transfert d'énergie par pompage, ainsi qu'à travers par le nouveau repositionnement de la SIE qui sera adopté en vue de tenir compte des mutations du secteur.

Nous comptons aussi renforcer les interconnexions électriques entre le Maroc et les pays voisins et ce, en accompagnant la mise en œuvre de l'accord sur l'échange durable d'électricité entre le Maroc, l'Allemagne, l'Espagne, la France et le Portugal, conclu dans le cadre de la COP22. Nous voulons aussi être interconnectés avec les pays de l'Afrique subsaharienne. Nous

sommes en train de travailler avec ces pays, à commencer par la Mauritanie.

- Quel sera le sort du Gazoduc avec l'Europe ?

Pour ce qui est du gazoduc Maroc-Europe, nous avons lancé une étude pour trouver une nouvelle vocation à cette grande infrastructure dans le champ énergétique national. Le Maroc tient à développer une grande plateforme mondiale logistique pour le gaz naturel. A ce titre, le gazoduc Nigéria-Maroc est un projet stratégique pour l'Afrique et l'Afrique de l'Ouest.

- Quid du potentiel des explorations de gaz ?

A ce jour, le Maroc ne produit pas assez de gaz. Nous avons découvert des gisements au niveau de Tendrara, dans la région de Figuig, du Gharb et des prémices à Essaouira. Mais ce n'est pas encore suffisant pour répondre à la demande nationale.

- Justement qu'avez-vous prévu pour les hydrocarbures ?

Dans ce domaine, il sera procédé à la finalisation de la loi relative au gaz naturel et son introduction dans le circuit d'approvisionnement. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau système de gou-

vernement. Nous sommes en train de finaliser les contrat-programmes avec les départements sectoriels concernés. Il y a quelques ajustements à faire avec le ministère des Finances, avant de le soumettre à l'approbation du conseil des ministres.

- Mais avez-vous déjà une feuille de route ?

Absolument, dans le cadre de la première phase de la nouvelle stratégie pour la période 2017-2021, une feuille de route comportant des actions concrètes a été préparée et elle sera mise en œuvre dans le cadre d'un contrat-programme entre l'Etat et l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique. Les programmes inscrits permettront d'atteindre une économie d'énergie de 5% à l'horizon 2020 et 20% à l'horizon 2030. Les secteurs concernés ont été identifiés, en l'occurrence, la construction, le transport, l'industrie, l'éclairage public... L'Etat avec toutes ses composantes, les délégataires et les concessionnaires, les receveurs des subventions doivent être les premiers à donner l'exemple et à s'engager dans cet esprit. Aujourd'hui, cela n'a pas de sens de demander au citoyen d'appliquer les mesures de l'efficacité énergétique si l'Etat n'est pas engagé. Cette stratégie doit être respectée au niveau de tous les projets allant de la construction de biens et d'équipements publics à l'acquisition de véhicules électriques pour le compte de l'Etat. Il y a un gain énorme en termes de consommation. L'un des avantages de cette stratégie est l'encouragement de la création de PME ou de TPE spécialisées dans l'efficacité énergétique et leur accompagnement.

- Quels enjeux derrière la tournée régionale que vous avez entamée ?

C'est une tradition chez les ministres même au sein des anciens gouvernements. Ces visites vont s'accroître. L'objectif du chef de gouvernement est de visiter l'ensemble des régions dans un délai acceptable. Ces visites de négociations vont aboutir à des contrats-programmes gouvernement-Etat-régions. Cette tournée nous permet d'avoir un dialogue direct avec les décideurs locaux (ndlr: autorité et élus). L'objectif est de leur présenter les différentes stratégies et projets, de recevoir leur feedback et leurs doléances et faire un matching entre le central et le local. Et ce, dans le but de faire jouer des synergies et de la convergence. Les visites prennent en considération les urgences auxquelles il faut s'atteler. Il faut que les citoyens sentent qu'ils sont traités au même pied d'égalité, abstraction faite de leur appartenance politique. Toutes les régions vont être visitées d'ici la fin de l'année. □

Propos recueillis par Nadia DREF